

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019498	Date d'inspection Le 28 novembre 2024	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 1		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	22 nov. 2024	25 nov. 2024
Commentaires : L'administrateur a envoyé une copie d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide par courriel au mentor en assurance de la qualité. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	22 nov. 2024	25 nov. 2024
Commentaires : L'administrateur a envoyé une copie d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide par courriel au mentor en assurance de la qualité. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Une visite sur les lieux n'a pas été effectuée. Preuve de conformité a été envoyer par courriel au mentor en assurance de la qualité. Une visite sur les lieux sera effectuée à une date ultérieure.</p>

original signé par  
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 novembre 2024

Date

original signé par  
Katia Allain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 novembre 2024

Date